



# ATTESTATION D'ACCUEIL

## Documents à fournir (remplir l'attestation au stylo noir)

*Seuls les séjours revêtant le caractère d'une visite à caractère familial ou privé d'une durée inférieure ou égale à 3 mois (90 jours) sont concernés par l'attestation d'accueil*

### Si le demandeur est Français :

- Carte nationale d'identité

### Si le demandeur est étranger :

- Carte de séjour temporaire
- Carte de résident
- Certificat de résidence pour les Algériens
- Carte de séjour de ressortissant de la Communauté Européenne ou de l'espace économique
- Récépissé de demande de renouvellement d'un de ces titres de séjours précités
- Carte diplomatique ou carte spéciale par le ministère des affaires étrangères

### Justificatifs de domicile :

- Titre de propriété ou un bail locatif
- Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone

### Justificatifs des ressources du foyer :

- Fiches de paie des 3 derniers mois
- Avis de paiement du Pôle Emploi des 3 derniers mois
- Prestations familiales
- Pensions de retraites

### Timbre fiscal :

Montant de 30 euros perçu au profit de l'Office des Migrations Internationales (il peut être acheté en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> (**attention aux sites frauduleux**) ou chez un vendeur agréé (bureau de tabac)

### Renseignements concernant la personne à héberger : (fournir photocopie du passeport)

- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- Numéro de passeport
- Adresse du lieu où elle réside



- ✓ **L'original et les copies des pièces est à fournir sous peine de rendre la demande irrecevable.**
- ✓ L'étranger hébergé s'engage à souscrire auprès d'un opérateur agréé, une assurance médicale couvrant les éventuelles dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, résultant de soins qu'il pourrait engager en France.  
L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.  
Le justificatif de l'engagement de l'hébergeant à prendre en charge les frais de séjour de l'étranger au cas où celui-ci n'y pourvoirait pas est exigée.

**Pour effectuer votre attestation d'accueil, veuillez prendre un rendez-vous au**

**01.39.35.44.97 ou par courriel : [ccas@ezanville.fr](mailto:ccas@ezanville.fr)**

**Horaire d'ouverture de 8 h 30 à 11 h 50 et 13 h 30 à 17 h 20 du lundi au vendredi.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté**